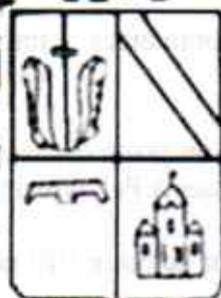


LE CARILLON



HEUGNES
Hiver 2015 - 2016



Sommaire

Mot du Conseil	2
Conseils Municipaux	3-5
Mots des Associations et des élus	6-12
Informations pratiques	13-18 et 19
Etat civil / Dates à retenir	18
Photos	20

Bulletin Municipal
Tél 02 54 39 01 85
Fax 09 70 32 43 77
mairie.heugnes@wanadoo.fr

A la Une !

Les Bodin's soutiennent le collège
d'Ecueillé, ...
Regardez la vidéo :

<http://www.lanouvellerepublique.fr/Indre/Actualite/Education/n/Contenus/Articles/2016/02/19/VIDEO.-Les-Bodin-s-soutiennent-le-college-d-Ecueille-2628773>



Le Mot du Conseil Municipal

Notre pays est actuellement atteint du syndrome du gigantisme. De grandes régions, de grands cantons, de grandes communautés de communes...

Il en va de même pour nos lieux d'enseignement. Nos écoles communales sont vouées à disparaître au profit de structures beaucoup plus grandes et surtout plus éloignées pour les élèves !

Ces disparitions posent question sur l'avenir de notre territoire rural : vitalité, économie, commerces, attractivité, vie associative...

Pour la rentrée 2016-2017, le RPI Heugnes-Pellevoisin a une forte probabilité de perdre un poste d'enseignant réduisant le nombre de classes à 3. Pour cette année, la répartition serait donc de 2 à 3 classes à Pellevoisin et de 1 classe à Heugnes.

Mais l'inspection académique nous a informés de la nécessité de travailler à l'élargissement de notre RPI pour la rentrée 2017-2018.

Le collège d'Ecueillé est également menacé dans les 3 ans à venir compte tenu de la baisse des effectifs.

Les élus municipaux et départementaux ont d'ores et déjà commencé à travailler avec une vision globale « écoles primaires-collège » afin de maintenir un enseignement de proximité pour les enfants.

Les pistes envisagées sont d'une part, des regroupements avec le RPI Palluau-Villegouin ou avec la commune d'Ecueillé sur plusieurs sites (Heugnes, Pellevoisin, Villegouin, Palluau ou Heugnes, Pellevoisin, Ecueillé) avec maintien des classes de maternelles sur les communes (Pellevoisin, Palluau ou Pellevoisin, Ecueillé) et d'autre part un changement de carte scolaire pour renforcer les effectifs du collège.

D'autres scénarii sont également à l'étude.

Les classes à plusieurs niveaux sont fortement déconseillées bien que ce mode de fonctionnement ait instruit des générations d'enfants dans nos petites communes ! (pourtant la lecture, l'écriture et le calcul étaient acquis en fin de primaire auparavant!!!).

Le dossier « isolation des bâtiments communaux » concernant l'ensemble Mairie-Ecole-Logements est déposé à la région, au département et à la Préfecture pour les demandes de subventions. Isabelle Bruneau, notre députée, nous a accordé la somme de 7000 euros de fonds parlementaires pour cette réalisation.

Il s'agit du changement des huisseries qui n'ont pas de double vitrage, de l'isolation des greniers au sol et des murs extérieurs, de la mise aux normes électriques et du changement du mode de chauffage (chauffage très ancien au gaz qui a coûté en 2014 plus 7000 euros annuels).

Les travaux, s'ils sont financés, commenceront cet été.

Malgré une baisse annoncée de notre dotation de fonctionnement, nous continuons à entretenir notre territoire, à soutenir nos associations et à défendre nos services de proximité.

Sophie GUERIN



COMMUNE DE HEUGNES

Réuni sous la présidence de Madame le Maire, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Actualisation des tarifs de la redevance assainissement au 1^{er} janvier 2016 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'augmenter les tarifs d'assainissement de 1% à compter du 1^{er} janvier 2016.

Achat de deux tronçonneuses et d'un souffleur :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal des devis de l'entreprise Richard CAMUS pour l'achat :

D'une tronçonneuse STIHL coupe de 40 cm d'un montant de 424.17 € HT soit 509 € TTC

D'une tronçonneuse STIHL soupe de 50 cm d'un montant de 649.17 € HT soit 779 € TTC

D'un souffleur STIHL d'un montant de 574.17 € HT soit 689 € TTC

Soit un total de 1977 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ces trois devis pour un montant de 1 977.00 € TTC.

Achat d'un adoucisseur d'eau pour la boulangerie :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise CULLIGAN pour l'achat d'un adoucisseur d'eau de type MODERNITY 20 pour un montant de 2 727.27 € HT soit 3 272.72 € TTC, avec une garantie de :

- 15 ans : résine, corps, bac à sel

- 12 ans : programmeur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ce devis.

Dissolution du CCAS et création d'un comité consultatif :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- vote la dissolution du CCAS à partir du 31 décembre 2015,

- décide de créer un Comité Consultatif qui pourra être consulté sur tout problème d'intérêt communal

mais ne pourra être consulté sur les situations individuelles qui seront de la compétence exclusive du Conseil Municipal.

Programme DETR 2016 – Isolation des bâtiments communaux et économie d'énergie :

Madame le Maire propose de demander une aide pour les travaux d'isolation des bâtiments communaux (huisseries et isolation des murs) et d'économie d'énergie pour une dépense de 88 500 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A) décide de faire procéder aux travaux d'isolation des bâtiments communaux et d'économie d'énergie (ensemble mairie et école)

B) sollicite l'aide financière de l'État, dans le cadre de la DETR 2016, d'un montant de 24 550.00 €, correspondant à 28 % de cette opération,

- s'engage à :

- réaliser les travaux sur l'exercice 2016

- prélever sur les fonds propres de la commune pour financer le solde de cette opération.

- accepte le plan de financement prévisionnel suivant :

	Pourcentages	Sommes HT
DETR	28,00%	24 550,00 €
Région	44,00%	39 250,00 €
Réserve Parlementaire	8,00 %	7 000,00
Commune (fonds propres)	20,00%	17 700,00 €
Total	100,00%	88 500,00 €

Notre commune a demandé une subvention au titre du FAR 2016 mais la répartition n'est pas établie, nous ne savons pas si la commune sera éligible pour l'année 2016.

Demande de subvention de la Région Centre – Isolation des bâtiments communaux et économie d'énergie :

Madame le Maire propose de demander une aide pour les travaux d'isolation des bâtiments communaux (huisseries et isolation des murs) et d'économie d'énergie pour une dépense de 88 500 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A) décide de faire procéder aux travaux d'isolation des bâtiments communaux et d'économie d'énergie (ensemble mairie et école),

B) sollicite les subventions du Contrat Régional de Pays, d'un montant de 39 250.00 €, correspondant à 44 % de cette opération,

- s'engage à :

- réaliser les travaux sur l'exercice 2016

- prélever sur les fonds propres de la commune pour financer le solde de cette opération.

- accepte le plan de financement prévisionnel comme présenté précédemment.

Demande de subvention :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 120 € à la coopérative scolaire de l'école de Heugnes.

Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal du Bassin du Nahon :

Madame le Maire expose que, lors de sa séance du 9 octobre 2015, le Comité Syndical du Syndicat d'Assainissement des Vallées du Nahon et de la Céphons a accepté les nouveaux statuts du Syndicat.

Les principales modifications concernent :

- La nouvelle dénomination : Syndicat Intercommunal du Bassin du Nahon.
- L'extension du périmètre avec l'intégration du Nichat et du ruisseau de Veuil.
- Les attributions et les domaines d'interventions.
- Les moyens réglementaires d'interventions.
- Les ressources du Syndicat.

Conformément aux dispositions des articles L.5211-8 et L.5211-5-1 du CGCT, le Conseil Municipal doit se prononcer dans un délai de 3 mois sur les modifications statutaires proposées et entérinées à l'unanimité par le Comité Syndical, soit avant le 9 janvier 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal du Bassin du Nahon, tel que présenté et approuvé le 9 octobre 2015.

Achat de décors de Noël :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de la société RDN Diffusion (SARL REVEDENUITS2015, 31 route de Guéret 03380 QUINSSAINES) pour l'achat de 12 décors de Noël, de 16 guirlandes et d'accessoires pour un montant de 3 121.33 € HT soit 3 745.60 € TTC.

Devis de la société SAUR et remboursement de frais de mesure :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Gérard BRUN, agriculteur domicilié au Féronçais 36180 Heugnes, a déposé un permis de construire pour un bâtiment de stockage agricole. En parallèle, le demandeur doit impérativement fournir au Service Départemental d'Incendie et de Secours le débit de la borne incendie la plus proche de la future construction.

A cet effet, elle présente le devis de la SAUR (80 route de la Chabroulie 87170 ISLE) pour la mesure du débit d'un poteau incendie d'un montant de 57 € HT soit 68.40 € TTC, et propose de demander le remboursement de cette dépense à Monsieur Gérard BRUN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte le devis de la SAUR d'un montant de 57 € HT soit 68.40 € TTC.

- décide de demander le remboursement de cette somme à Monsieur Gérard BRUN.

Approbation du rapport de la Commission Locale de l'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) à la Communauté de Commune Écueillé – Valençay :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité le rapport de la Commission Locale de l'Evaluation des Charges Transférées à la Communauté de Communes Écueillé – Valençay, qui a été établi par les membres en charge de cette commission.
- accepte les attributions de compensation pour un montant de 1978.23 € pour la commune de Heugnes.

Frais de notaire :

Cette délibération annule et remplace la délibération du 7 juillet 2015.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le devis de Maître LANGLOIS concernant les baux et la location gérance de la boulangerie communale, soit :

- 1400 EUR pour le bail précaire
- 2400 EUR pour la location gérance
- 1200 EUR pour le compromis de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier la répartition de la prise en charge de ces frais commune suit:

-de prendre à sa charge une partie des frais de bail de location gérance et de bail du logement et du commerce soient 3 431.68 €.

- que 368.32 € resteront à la charge du locataire. La commune avancera la somme et le locataire remboursera cette somme selon un échéancier établi conjointement.

- Concernant le compromis de vente, la municipalité prendra l'intégralité de la somme à sa charge, à savoir 1200 € de frais de notaire.

Vote des subventions aux associations locales :

Associations	2015 (pour mémoire)	2016
AFM TELETHON	50	0
Amicale des Pêcheurs / Heugnes	250	250
Amicale des Pompiers / Heugnes	300	300
Amicale du O'NAHON/ Comité des Fêtes	1600	1600
Association de pêche l'Épinoche /Pellevoisin	50	50
Association Sportive de Heugnes	800	1000
Les Amis du Jeudi	360	360
La Prévention Routière	30	30
U.C.C. Châteauroux	750	750
Amicale des Parents d'Elèves Heugnes/Pellevoisin	225	300
Association de Chasse de Heugnes	200	200
Association Vélo Club Châtillonnais	20	30
Coopérative Scolaire de Heugnes	300	300
TOTAL	4 935 €	5 170 €

Les comptes rendus de la Communauté de Communes sont consultables en Mairie.

A propos d'internet...

Dans notre précédent CARILLON d'Automne, nous vous proposons de tisser une toile plus efficace pour les années à venir sur notre territoire de HEUGNES. En clair, nous faire entendre auprès des Pouvoirs Publics, des décideurs pour que nous ayons une bien meilleure « couverture » internet en lançant l'idée de **cahiers de doléances**.

A ce jour (le 25 février 2016) nous avons reçu 5 doléances de nos concitoyens et nous les remercions très sincèrement.

Mais pour que notre action ait un réel impact et incite nos politiciens à intervenir, il en faut bien davantage. Alors nous relançons notre proposition en vous invitant à nous faire parvenir votre doléance par courrier - ou en la déposant au secrétariat de mairie - en énonçant les difficultés que vous rencontrez et leurs conséquences sur votre vie quotidienne.

Nous nous donnons un délai jusqu'au début des vacances de printemps pour recevoir votre doléance et en fonction du résultat obtenu, nous déciderons des suites à donner à ce dossier.

Nous comptons sur votre collaboration et votre diligence.

Pour l'équipe municipale
Philippe KOCHER
1^{er} Adjoint

Vie de l'école d'Heugnes,

Les enfants sont impatients de partir au Mont Dore ! Ils vont découvrir la neige déjà bien présente sur le Sancy pendant 3 jours du 2 au 4 mars. Le financement est tripartite : les mairies et le RPI, les coopératives scolaires et les parents, sans oublier l'aide précieuse de l'APE.

Vous risquez de croiser des vélos sur les routes et chemins d'Heugnes, car les CM vont s'entraîner pour la course du « Petit Braquet » en juin à Châteauroux.

Sinon les enfants travaillent, et participent à un concours d'orthographe !

Les mairies et écoles vous invitent dès à présent à la fête de fin d'année à Pellevoisin le vendredi 1er juillet 2016 après les cours, à vos agendas !

Suspendue aux décisions de l'inspection d'académie, la classe d'Heugnes devrait tout de même garder ses élèves pour 2016/2017 avec une vingtaine d'élèves. L'ensemble du RPI devrait compter 75 enfants.

D'ailleurs nos destins étant liés, allez signer la pétition pour le collège « ensemble pour le collège d'Ecueillé » sur Internet ou en réel !!! Même Les Bodin's ont participé...

Karine HEME

LES AMIS DU JEUDI

Tous les quinze jours, du début septembre au début juillet, le jeudi après-midi, les aînés des « Amis du Jeudi » se retrouvent à la Maison des Associations, de 14h à 17h, pour partager un moment amical autour de jeux, principalement les cartes, avec la possibilité de jouer à autre chose comme le scrabble, le triominos... Nous apprécions l'espace, l'accessibilité et le confort de la salle de l'ancienne gare de Heugnes qui nous est prêtée gracieusement par la commune.

En ce début 2016, 20 personnes sont présentes. La doyenne a 90 ans, la plus jeune a 61 ans. L'adhésion annuelle est de 10€ et 1€ est demandé par présence le jeudi pour les gâteaux et les boissons du goûter vers 16h30.

Ce Club intercommunal réunit des seniors de Heugnes mais aussi de Jeu-Maloches, Frédille, Selles-sur-Nahon, Pellevoisin, Préaux, Saint-Pierre-de-Lamps. Le jeu permet d'entretenir des liens et une saine gymnastique cérébrale dans une bonne ambiance. Le covoiturage possible permet aussi de sortir de chez soi, d'échapper à l'isolement, la solitude.

Le Club organise toujours des temps forts comme la Galette des Rois, la Chandeleur, Le Banquet de décembre avec animation musicale à l'Auberge d'Heugnes, la Bûche de Noël et les anniversaires des 60, 70, 80 et 90 ans, si l'adhérent le souhaite.

Cette année, le banquet organisé en fin d'année, a été animé par Fanny Beunza et Alain Davignon, et le maître aubergiste nous a gratifié d'un excellent repas, ... comme d'habitude.

Auparavant, des sorties spectacles et culturelles, des pique-niques, des petites randonnées étaient organisés mais la loi naturelle des départs non compensée par l'arrivée d'une plus jeune génération de seniors ne permet plus de poursuivre ces activités. Les années qui passent fragilisent aussi la pérennité du Club, si le mouvement ne s'inverse pas en créant une nouvelle dynamique de plus jeunes retraités. Et pourtant les finances sont saines : les adhérents peuvent bénéficier, grâce à l'aide des subventions (communale et Conseil départemental) de réductions importantes pour les repas aux restaurants et animations organisées.

Espérons que notre appel sera entendu.

Serge Labécot



Amicale des pêcheurs de Heugnes

Règlement intérieur

Réunis à la Mairie de Heugnes le 5 février 2016, les membres de l'Amicale des Pêcheurs de Heugnes ont établi le présent règlement pour la saison 2016 afin de déterminer les conditions de la pratique de la pêche dans les trois plans d'eau communaux dits « Marchais de la Butte », de « l'Etang de la Biche » et de la « Fosse Blanche ».

Article 1 : la pêche est autorisée dans les trois plans d'eau ci-dessus désignés durant la période du Dimanche 10 avril 2016 au samedi 26 novembre 2016, les MERCREDIS, SAMEDIS, DIMANCHES et JOURS FÉRIÉS de 8 heures à 21 heures. Du 1^{er} juillet au 24 septembre, la pêche est autorisée tous les jours. De l'ouverture de la chasse au 26 novembre, la pêche est ouverte les MERCREDIS et SAMEDIS seulement.

Article 2 : Les pêcheurs pourront obtenir des cartes chez Messieurs **BONNEAU Jean-Claude** (8, rue de la Forge, 36180 HEUGNES), **ASSAILLY Jean** (15, route de Palluau, 36180 HEUGNES), ainsi qu'à l'**Auberge** de Heugnes, et à la **Boulangerie**. Ces cartes devront être prises avant l'action de pêche et pourront être demandées sur les lieux par les responsables de l'Amicale.

Article 3 : Le prix de la carte journalière est fixé à 5 € et autorise son titulaire à pêcher avec trois lignes. Il sera également délivré des cartes pour la saison de pêche au prix de 50 €. Les détenteurs de la carte saisonnière devront se conformer au présent règlement. Pour les enfants, les tarifs sont fixés comme suit :

- Jusqu'à 10 ans, la pêche est gratuite mais autorisée avec 1 ligne seulement.
- Au-delà de 10 ans, le tarif adulte est appliqué.
- Les enfants devront être obligatoirement accompagnés d'un adulte.



Article 4 : Les lignes devront être sous la surveillance constante du pêcheur.

Article 5 : Les prises sont limitées à DIX TANCHES et DEUX CARPES de PLUS DE 1.5 KG. Les carpes amour devront obligatoirement être remises à l'eau ainsi que les carpes de plus de 5 kg. Les prises de carnassiers sont limitées à 2 par journées de pêches. La taille minimale de capture des brochets est fixée à 50 cm.

Article 6 : L'Amicale se réserve le droit d'interdire la pêche sur l'un ou l'autre des plans d'eau durant plusieurs jours en cas de problème particulier.

Article 7 : La baignade est formellement interdite dans les trois plans d'eau. L'Amicale décline toute responsabilité en cas d'accident.

Article 8 : Il est interdit de pêcher depuis l'île et l'accès y est formellement interdit.

Article 9 : La pêche « à la cuiller » et toutes techniques assimilées sont interdites.

Article 10 : Les emplacements devront être laissés propres, il est formellement interdit de détériorer les berges. La circulation de tout véhicule est interdite sur la chaussée, sauf autorisation prise par le Président.

Article 11 : Les infractions au présent règlement seront constatées par la Brigade de Gendarmerie d'Ecueillé et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Assemblée Générale de l'Amicale du O'Nahon

Comité des Fêtes

Les membres du Comité des Fêtes de Heugnes ont tenu leur assemblée générale le vendredi 15 janvier 2016, en présence de bon nombre d'adhérents et de Sophie GUÉRIN, maire de la commune. Il a été décidé pour l'année 2016 des manifestations suivantes :

- Lundi 16 mai : foire annuelle de Pentecôte avec marché aux plants, vins, fromages, brocante (emplacement gratuit)
- Dimanche 29 mai : randonnée UFOLEP
- Dimanche 14 août : course cycliste « Grand Prix Christian FENIOUX » organisée par l'UC Châteauroux. Manche DN3 1^{ère} et 2^{ème} catégorie.
- Lundi 15 août : Cavalcade (5 chars et 3 musiques), bal avec l'orchestre « Claudi-System ».
- Mardi 16 août : Brocante avec marché gourmand animé par la chanteuse Anaëlle.
- Vendredi 11 novembre : Loto du Comité des Fêtes.

Association Sportive de Heugnes....

Avec des nouveaux maillots...



La TNT HD arrive le 5 avril 2016.

Si vous recevez la télévision par l'antenne râteau, vérifiez que le logo «Arte HD» apparaît soit sur la chaîne 7 soit sur la chaîne 57.

Si vous ne voyez pas le logo sur l'une de ces deux chaînes : équipez-vous d'un adaptateur TNT HD.

- Si vous recevez la télévision par câble ou satellite : renseignez-vous auprès de votre opérateur.
- Si vous recevez la télévision par ADSL (box) ou par la fibre : votre équipement TV est déjà compatible HD.



www.recevoirlaTNT.fr
0970 818 818
(prix d'un appel local)





L'AMICALE DES PARENTS D'ELEVES DU R.P.I



PELLEVOISIN - HEUGNES



Organise son 20 éme CARNAVAL

LE SAMEDI 12 MARS 2016

L'animation sera assurée par l'Union musicale de Pellevoisin

NOUS VOUS ATTENDONS DEGUISES

Rendez vous Place de la Mairie à PELLEVOISIN

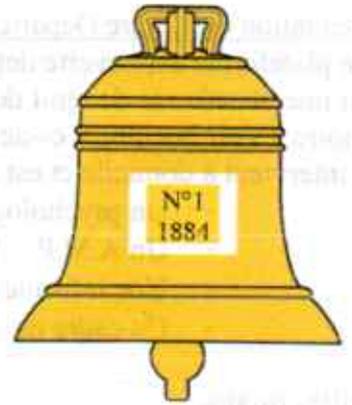
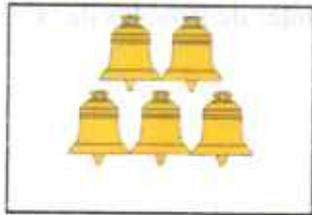
MAQUILLAGE A PARTIR DE 14 H 00

DEPART DU DEFILE A 15 H 00

Le défilé se clôturera par un goûter offert aux enfants

Carnaval

I.P.N.S



Trois grosses cloches et un petit carillon de cinq cloches chantent l'AVÉ MARIA.

Cloche n°1 : LUCETTE MARGUERITE

« Je chante naissance.

Je pleure à l'agonie.

Je me donne la Lucette Marguerite.

J'ai été donnée en action de grâce de la guérison de Mlle Lucette BLANCHET et pour remplir le vœu fait par son père Mr Edmond BLANCHET.

J'ai été baptisée par Mr BLANCHET vicaire général assisté de Mr Jean Baptiste PÉRICAT, curé de Heugnes.

J'ai eu pour parrain et donateur Mr Edmond BLANCHET d'Écueillé et pour marraine Mme Edmond BLANCHET née Émilie JARRY.

Je sonne le FA dièse et pèse 535kg. »

Cloche n°2 : Juliette Henriette Augusta

« J'ai été donnée par le Comte Henri de la Tour du Breuil du château du Rabry et par la vicomtesse Auguste de la Tour du Breuil née Juliette De Menou.

J'ai eu pour parrain Mr le Comte de la Tour du Breuil et pour marraine Mme la Vicomtesse.

J'ai été baptisée par Mr BLANCHET vicaire général assisté de Mr Jean Baptiste PÉRICAT, curé de Heugnes.

Je suis la voix de Dieu, la Force du Chrétien, l'espoir du mourant.

Je soutiens ceux qui restent en leur parlant du ciel où nous attendent ceux que nous pleurons aujourd'hui.

Je me nomme Juliette – Henriette – Augusta.

Trois fois chaque jour je salue la Vierge Marie en latin.

Je sonne le SOL dièse et pèse 375 kg ».

Cloche n°3 :

« J'ai été bénite sous l'invocation de Saint Martin par Mr VILPELÉ curé et J.A.L. HUET de la Tour du Breuil, maire ».

Petit Carillon 1902 :

Cinq cloches pour sonner l'AVÉ MARIA toutes les demi-heures.

Ginette LABECOT

Coordination gériatrique du 26 janvier 2016.

Présentation du Centre Départemental Gériatrique de l'Indre.

Cette plateforme est ouverte depuis le 1^{er} novembre 2015.

C'est une plateforme de répit destinée aux aidants et accompagnants des personnes atteintes de troubles de la mémoire. (Voir document ci-dessous)

Elle intervient à domicile et est composée de 4 personnes :

- Un psychologue
- Un A.M.P. (Aide Médico-Psychologique)
- Une infirmière
- Un cadre de santé.

Familles rurales.

Mise en place d'un service d'Aide aux Consommateurs.

Ces renseignements sont gratuits mais s'il y a besoin d'une intervention, l'adhésion à Familles Rurales est nécessaire :

NOUVEAU : UN SERVICE D'AIDE AUX CONSOMMATEURS

Permanences « conso » assurées par des bénévoles

Les 1^{er} et 3^{ème} vendredi de chaque mois,
de 14h à 16h à la Fédération départementale

02 54 08 71 71

conso.indre@famillesrurales.org



CENTRE
DEPARTEMENTAL
GERIATRIQUE DE L'INDRE

NOUVEAU ET GRATUIT
DANS L'INDRE !!

Plateforme de répit pour les aidants familiaux

Vous avez un proche
atteint de la maladie d'Alzheimer à domicile ?

La plateforme de répit a pour vocation de repérer et d'accompagner les aidants s'occupant d'une personne âgée atteinte de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée ou en perte d'autonomie, fréquentant ou non un service d'accueil de jour.

Interventions multiples et diversifiées auprès de l'aidant, de l'aidé, ayant pour objectifs :

- de lutter contre l'isolement et le repli sur soi,
- de préserver la socialisation des personnes âgées accueillies,
- de sauvegarder l'autonomie,
- de favoriser la poursuite de la vie à domicile dans les meilleures conditions possibles.

Une question sur la consommation...

- Vos droits en matière d'assurance ou de téléphonie, etc. ?
- Un litige avec une entreprise ou avec votre propriétaire ?
- La qualité et la sécurité des produits et souhaitez faire des achats en connaissance de cause ?

Chantal BONNIN

La plateforme de répit accueille tous les usagers en provenance du département de l'Indre et propose au quotidien :

- Des groupes de paroles ;
- Des ateliers aidants / aidés ;
- Du renfort de prise en charge à domicile ;
- Des entretiens individuels.

Une équipe de professionnels pluridisciplinaire est à votre écoute afin de vous apporter un soutien psychologique, des conseils pour une orientation temporaire en accueil de jour et un maintien du lien social, autour d'un projet de soins et de vie individualisé.

Contact

Plateforme de répit

Accueil de jour
Résidence Robert Taillebourg
Quartier Saint Denis - 1 Chemin du Lavoir
36000 Châteauroux

Ouvert du lundi au vendredi de 10h à 15h30.

☎ Contactez-nous au 06 42 55 60 11
ou au 02 54 53 77 50 (standard site principal).

Plus d'informations sur notre site internet :
www.cdgt36.fr

EPVAGE 36

Établissement Public de Coopération Intercommunale



évolue

Afin de répondre encore mieux aux nombreux besoins en matière de téléassistance, Présence Verte enrichie ses offres par de nouvelles solutions :



Autonome mais jamais seul.

Vous souhaitez rester chez vous et continuer à mener des activités comme bon vous semble en toute sécurité. Avec la solution Activ'zen. Il vous suffit d'appuyer sur la touche de votre médaillon ou de votre transmetteur pour alerter immédiatement la centrale d'écoute et ainsi prévenir les secours si nécessaire.

C'est simple, facile et efficace 7 jours sur 7 et 24 h sur 24.

Plusieurs options peuvent être rajoutées à cette solution :

- le détecteur de fumée pour la sécurité
- la sérénité avec le détecteur de chute brutale
- la convivialité avec l'accès à notre plateforme d'écoute.



Le choix de la liberté.

Parfaitement adapté aux personnes souhaitant conserver leurs activités extérieures, le pack Activ'mobil comprend un portable spécifique avec possibilité de glisser sa carte SIM habituelle ou de souscrire un abonnement téléphonique chez un partenaire Présence Verte.

En forêt, en montagne, sur la plage ou tout simplement en ville, ce téléphone permet de géolocaliser l'abonné où qu'il soit et de lancer une alerte, dès qu'il a volontairement déclenché un appel d'aide.

Association Présence Verte Indre
33, rue de Mousseaux
36 000 CHATEAUROUX
Tél. 02 54 29 45 42
[Mail. pv36@presenceverte.fr](mailto:pv36@presenceverte.fr)
N° Ag. SAP392685137

ÇA LÉZARDE ! Dans MON jardin ?
Les Reptiles disparaissent. Vous pouvez participer activement à leur sauvegarde !

Wanted
Avis de recherche

Comment ? Il suffit de contacter le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Branne Berry et un spécialiste des reptiles vivants à domicile, gratuitement, vous présenter les serpents, lézards, et tortues qui se cachent peut-être dans votre jardin !
Attention, ces animaux sont protégés. Il est donc interdit de les capturer.

Contact :
CPIE Branne Berry
Tél. : 02 54 30 28 96
adrien-metivier@epiebranne.org




Déchetterie de Heugnes

Les Férondais

☎ 02 54 39 00 20



HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi	9 h - 12 h
Mardi	fermée
Mercredi	fermée
Jeudi	fermée
Vendredi	9 h - 12 h / 13 h 30 - 17 h
Samedi	9 h - 12 h / 13 h 30 - 17 h

DECHETS AUTORISES

déchets toxiques, déchets verts, ferrailles, verre, piles, papier, cartons pliés, tout venant (objets divers), D3E (déchets électriques et électroniques), meubles, ...



Communauté de Communes Ecuelle - Valençay
4, rue de Talleyrand - BP 3 - 36600 VALENCAY
☎ 02 54 00 32 38 - ☎ 02 54 00 32 39 - Email : mission@ccev.fr

ARRÊTEZ DE VOUS ENFLAMMER !!



À L'AIR LIBRE LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT*



Service de services
ville de Heugnes
bâtiment mairie
Mairie d'Heugnes

**PARTICULIERS,
COLLECTIVITÉS,
ENTREPRISES.**

Interdiction
brûlage d'ordures
sans autorisation
écrite en préalable



La Mairie organise
le ramassage des encombrants
et des branchages
le vendredi 18 mars toute la journée.
**S'inscrire obligatoirement à la
mairie avant le 16 mars.**

Recycle



Bonne nouvelle ! Votre commune s'est engagée dans l'opération "Objectif Zéro Pesticide"

Dans le cadre de l'opération "Objectif Zéro Pesticide",
nous vous convions à :

Un atelier "Semis en pied de mur" suivi d'un temps d'échanges le vendredi 11 mars à 15h15 au petit stade de Heugnes

Distribution d'un sachet de graines par la
mairie à la fin de l'atelier afin de tester devant
chez vous le semis en pied de mur

Au programme
Présentation d'une nouvelle méthode
de gestion des espaces verts
et du fleurissement de la commune
par le CPIE Brenne-Berry et Indre Nature



Pour tous renseignements, veuillez contacter la
Mairie de Heugnes au 02 54 39 01 85

Bonne nouvelle ! Votre commune s'est engagée dans l'opération "Objectif Zéro Pesticide"

Dans le cadre de l'opération "Objectif Zéro Pesticide",
nous vous convions au :

Stand d'information sur le Jardinage au naturel à la foire de la pentecôte le lundi 16 mai à Heugnes

Au programme
Echanges et discussions
sur le potager et les techniques
alternatives aux pesticides
par le CPIE Brenne-Berry



Pour tous renseignements, veuillez contacter la
Mairie de Heugnes au 02 54 39 01 85



HEUGNES

36180 - 11 place Saint Martin
(à côté de la boulangerie)

www.lesjardinsdunahon.fr

06.85.11.69.83

C'est le printemps !

Samedi 19 et Dimanche 20 mars

De 9h30 à 18h

Week-end Spécial Jardinage

Accueil, Choix et Conseils

• Plantes Vivaces

• Pensées, Paquerettes...

• Rhododendrons,
Camélias, Azalées...

• Plants de légumes,
Aromatiques,
Graines potagères

• Fraisiers, Fruits rouges,
Fruitiers

• Arbustes variés

• Rosiers

Pour les Rameaux :

Cinéraires

Bruyères

Giroflées

Coupes

Compositions florales.

TOMBOLA



Une plante offerte
par passage caisse



Pour accompagner vos plantations :

- Terreau
Professionnel (carte
de fidélité)
- Paillage
- Bacs, Jardinières
- Engrais Pro



Ouvert du lundi au samedi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h. Dimanche de 9h30 à 12h

2015-2020 : les principales échéances pour les communautés

Les textes législatifs récemment promulgués ont alourdi un calendrier déjà chargé pour les communautés.

Intercommunalités vous propose un tour d'horizon des principales échéances en matière de transferts de compétences, adoption et mise en œuvre des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI), adoption des schémas régionaux, etc.

Septembre-octobre 2015

SDCI ▶ Présentation par les préfets du projet de SDCI devant les CDCL.

▶ 10 septembre : entrée en vigueur de l'obligation d'élaborer un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés pour les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets.

31 octobre 2015

SDCI ▶ Date limite de présentation par les préfets du SDCI devant les CDCL.

2015

1^{er} octobre 2015

▶ Date limite de transmission du projet de schéma de mutualisation aux communes pour avis simple.
▶ Notification des arrêtés de projet de périmètre pour la mise en œuvre du SDCI en Île-de-France.

31 décembre 2015

▶ Date limite d'adoption du schéma de mutualisation par le conseil communautaire.
SDCI ▶ Fin de la consultation des collectivités sur les projets de SDCI (deux mois à compter de la présentation du projet en CDCL).

1^{er} janvier 2016

▶ Création de la Métropole du Grand Paris et des établissements publics territoriaux.

31 mars 2016

SDCI ▶ Du 1^{er} janvier au 31 mars : travaux de la CDCL.
SDCI ▶ Date limite d'adoption des SDCI.

15 juin 2016

SDCI ▶ Date limite de notification des arrêtés de projet de périmètre pour la mise en œuvre des SDCI.

29 août 2016

(au plus tard, selon la date de notification des arrêtés de projet de périmètre)

SDCI ▶ Les communes disposent de 75 jours pour donner leur accord sur le projet de périmètre qui leur a été notifié. Les communautés disposent du même délai pour rendre un avis simple. Dans les deux cas, leur avis est réputé favorable passée cette échéance.

1^{er} janvier 2017

▶ Date limite de transfert à titre obligatoire, dans les communautés de communes et d'agglomération, des compétences « développement économique » en intégralité (politique locale du commerce soumise à l'intérêt communautaire), « collecte et traitement des déchets » et « aires d'accueil des gens du voyage ». Pour les communautés issues de fusions ou créées postérieurement à la date de publication de la loi NOTRe, les compétences sont transférées dès leur création.
▶ Possibilité de transfert à titre optionnel, dans les communautés de communes et d'agglomération, de la compétence « maisons de services au public ». Pour les communautés issues de fusions ou créées postérieurement à la date de publication de la loi NOTRe, les compétences sont transférées dès leur création.
▶ Transfert des compétences « habitat » et « aménagement de l'espace » à la Métropole du Grand Paris.
▶ Fin des financements apportés par les départements aux structures qu'ils ont créées ou auxquelles ils participent dans le champ du développement économique.
▶ Transfert aux régions de la compétence « transports non urbains, réguliers ou à la demande ».

2016

2017

31 décembre 2016

SDCI ▶ Date butoir de mise en œuvre des SDCI.

▶ Conventions entre département et métropole pour organiser des délégations ou transferts de compétences.
▶ Date limite d'adoption des schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).
▶ Date limite d'adoption des plans climat-air-énergie territoriaux dans les communautés de plus de 50 000 habitants.

7 février 2017

▶ Date limite d'adoption des plans régionaux de prévention et de gestion des déchets.



26 mars 2017

- ▶ Transfert de la compétence « PLU » aux communautés de communes et d'agglomération non compétentes lorsque les communes ne s'y sont pas opposées.
- ▶ Dans les communautés qui ne sont pas compétentes en matière de PLU, les communes membres disposent des trois mois précédant le 26 mars 2017 pour s'opposer au transfert automatique à la même date. Le transfert n'a pas lieu si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

2017 (suite)

1^{er} septembre 2017

- ▶ Transfert de la compétence « transport scolaire » aux régions, hormis le transport scolaire des élèves handicapés.

2018

1^{er} janvier 2018

- ▶ Date limite de transfert à titre obligatoire, dans les communautés de communes et d'agglomération, de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (Gemapi).
- ▶ Possibilité de transfert à titre optionnel, dans les communautés de communes, de la compétence « eau ». Nouveau libellé de la compétence « assainissement » dans les communautés de communes et d'agglomération existant à la date de publication de la loi NOTRe. Ces changements s'appliquent aux autres communautés dès leur création.



2019

31 décembre 2018

- ▶ Date limite d'adoption des schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sradet).
- ▶ Date limite d'adoption des plans climat-air-énergie territoriaux dans les communautés de 20 000 à 50 000 habitants.

2020

1^{er} janvier 2020

- ▶ Transfert à titre obligatoire, dans les communautés de communes et d'agglomération, des compétences « eau » et « assainissement ».
- ▶ Fin des personnalités qualifiées dans les syndicats de communes.

Source : www.adcf.org

Horaires d'ouverture de la Mairie au public :

Du mardi au samedi de 9 h à 12 h

Téléphone : 02 54 39 01 85

Fax : 09 70 32 43 77

Courriel : mairie.heugnes@wanadoo.fr

URGENCES :

SAUR : 05 87 23 10 00

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

SAMU : 15

ETAT CIVIL

Décès de Madame Marie-Françoise BLIN décédée le 22 novembre 2015 à Heugnes

Décès de Monsieur CIBOT Raymond décédé le 16 février 2016 à Heugnes

Décès de Madame CAMPBELL Alice décédée le 19 février 2016

Et les personnes natives de Heugnes et inhumées dans notre cimetière :

Décès de Madame Louissette PINON

Décès de Madame LONG Jeannine

Dates à retenir ...

11 mars : semis en pieds de mur, animation au petit stade

16 mai : foire annuelle de Pentecôte, brocante (emplacement gratuit)

29 mai : randonnée du Comité des Fêtes

LE CALENDRIER DES COLLECTES



Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter votre mairie pour tous compléments d'informations.

LUNDI

Valençay Ecarts
Vicq s/Nahon Est
Ecueillé
Préaux

MARDI

La Vernelle
Fontguenand
Lye Ecarts

MERCREDI

Veuil
Villentrois
Lye Bourg
Lucay-le-Mâle
Faverolles

JEUDI

Pellevoisin
Frédille
Géhée
Valençay Bourg

VENDREDI

Vicq s/Nahon Ouest
Langé
Heugnes
Jeu-Maloches
Villegouin
Selles s/Nahon

RAPPEL IMPORTANT

Les bacs doivent être sortis la veille afin d'en assurer la collecte. Pour les jours fériés, la collecte est reportée au lendemain.

LES CONSIGNES DE TRI

Bacs jaunes*

Collecte hebdomadaire

EMBALLAGES RECYCLABLES + JOURNAUX & MAGAZINES

Métal (boîtes de conserve, cannettes),
Pacages en plastique**,
Briques alimentaires et cartonnages



*En cas de fête de famille (24, les objets recyclables pour les parties sont à trier dans un sac jaune. Remettre le sac sur le bac à trier avant d'aller le week-end.
**ATTENTION : Les briques et les cartonnages vont à l'écoulement ménager.



LES POINTS DE COLLECTE

De nombreux points de regroupement ont été créés sur notre territoire.

Cette décision a été prise afin de préserver les voies communales et dans le cadre du respect de la recommandation CNAM R43T visant à la prévention des risques lors de la collecte des déchets ménagers (suppression des marches amères et obligation de rouler sur des voies adaptées).

Colonnes à verre



Dans chaque commune, des colonnes à verre sont mises à disposition.

ATTENTION : Les bouteilles et autres ne vont pas à l'écoulement ménager.

Les déchets brisés ne seront plus collectés en partie à parts et doivent être déposés en déchetterie.

Calendrier 2016

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 V	1 L	2 M	1 V	1 D	2 M	1 V	1 L 31	1 J	1 S	1 M	1 V
2 D	2 M	3 M	2 S	2 L 13	3 J	2 S	2 M	2 V	2 D	2 M	2 V
3 D	3 M	3 J	3 D	3 M	3 V	3 D	3 M	3 S	3 L	3 J	3 S
4 L	4 J	4 V	4 L 24	4 M	4 S	4 L	4 J	4 D	4 M	4 V	4 D
5 M	5 V	5 D	5 M	5 V	5 D	5 M	5 V	5 L 30	5 M	5 S	5 L 31
6 M	6 S	6 D	6 M	6 V	6 L 21	6 S	6 D	6 M	6 J	6 D	6 M
7 J	7 D	7 L 20	7 J	7 S	7 M	7 J	7 D	7 V	7 V	7 L 42	7 M
8 V	8 L 8	8 M	8 V	8 D	8 M	8 V	8 L 32	8 J	8 S	8 M	8 J
9 S	9 M	9 M	9 S	9 L 19	9 J	9 S	9 M	9 V	9 D	9 M	9 V
10 D	10 M	10 J	10 D	10 M	10 V	10 D	10 M	10 S	10 L 41	10 J	10 S
11 L	11 V	11 V	11 L 22	11 M	11 S	11 L 23	11 J	11 D	11 M	11 V	11 D
12 M	12 V	12 S	12 M	12 V	12 D	12 M	12 V	12 L 27	12 M	12 S	12 L 30
13 M	13 S	13 D	13 M	13 V	13 L 24	13 S	13 D	13 M	13 J	13 S	13 M
14 J	14 D	14 L 21	14 J	14 S	14 M	14 J	14 D	14 M	14 V	14 L 43	14 M
15 V	15 L 7	15 M	15 V	15 D	15 M	15 V	15 L 33	15 J	15 S	15 M	15 J
16 S	16 M	16 M	16 S	16 L 20	16 J	16 S	16 M	16 V	16 D	16 M	16 V
17 D	17 M	17 J	17 D	17 M	17 V	17 D	17 M	17 S	17 L 42	17 J	17 S
18 L	18 V	18 V	18 L 25	18 M	18 S	18 L 26	18 J	18 D	18 M	18 V	18 D
19 M	19 S	19 D	19 M	19 V	19 L 22	19 S	19 D	19 L 36	19 M	19 V	19 L 31
20 M	20 L	20 D	20 M	20 V	20 L 23	20 M	20 V	20 M	20 J	20 D	20 M
21 J	21 D	21 L 12	21 J	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M	21 V	21 L 47	21 M
22 V	22 L 9	22 M	22 V	22 D	22 M	22 V	22 L 34	22 J	22 S	22 M	22 J
23 S	23 M	23 M	23 S	23 L 21	23 J	23 S	23 M	23 V	23 D	23 M	23 V
24 D	24 M	24 J	24 D	24 M	24 V	24 D	24 M	24 S	24 L 43	24 J	24 S
25 L	25 V	25 V	25 L 26	25 M	25 S	25 L 30	25 J	25 D	25 M	25 V	25 D
26 M	26 S	26 D	26 M	26 V	26 L 27	26 S	26 D	26 M	26 J	26 S	26 M
27 M	27 S	27 D	27 M	27 V	27 L 28	27 M	27 V	27 L 39	27 M	27 D	27 L 31
28 J	28 D	28 L 18	28 J	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M	28 V	28 L 48	28 M
29 V	29 L 6	29 M	29 V	29 D	29 M	29 V	29 L 35	29 J	29 S	29 M	29 J
30 S	30 M	30 M	30 S	30 L 22	30 J	30 S	30 M	30 V	30 D	30 M	30 V
31 D	31 J	31 J	31 D	31 M	31 V	31 D	31 M	31 L 44	31 M	31 V	31 D



Vœux de la Municipalité du 8 janvier 2016



Cérémonie du 11 Novembre 2015.